



Assemblée générale

Distr. générale
18 mars 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre VI Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 24 Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

[Programme 20 (Plan-programme biennal et priorités
pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
Programme de travail	5
Sous-programme 1. Protection internationale.	6
Sous-programme 2. Assistance	9
Annexe	
Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007.	16

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

- 24.1 Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est chargé d'exécuter le programme de travail établi au titre du présent chapitre. L'Assemblée générale a créé le HCR par sa résolution 319 A (IV) du 3 décembre 1949 et approuvé son statut dans sa résolution 428 (V) du 14 décembre 1950. En vertu de résolutions ultérieures de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, le HCR a été appelé, dans le cadre de son mandat de base, à prêter assistance à d'autres groupes de personnes considérées comme relevant de sa compétence.
- 24.2 Le HCR a pour objectif général d'aider les gouvernements à fournir une protection internationale aux réfugiés et à rechercher des solutions durables à leurs problèmes. Il doit sauvegarder les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement, veiller à ce que les droits fondamentaux des réfugiés soient respectés et faire en sorte qu'ils soient traités de façon correcte et avec humanité. En ce qui concerne les activités d'assistance, l'Assemblée générale a, par sa résolution 832 (IX) du 21 octobre 1954, élargi le mandat de base du HCR. Dans des résolutions ultérieures, elle a chargé le HCR de venir en aide aux rapatriés et de veiller à leur protection et à leur bien-être quand ils rentrent dans leur pays d'origine.
- 24.3 En outre, à la demande expresse du Secrétaire général ou d'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies compétents, et avec l'accord de l'État intéressé, le HCR fournit assistance et protection humanitaires aux personnes déplacées dans leur propre pays, en application de la résolution 48/116 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, et soutient les efforts du Coordonnateur des secours d'urgence, en application de la résolution 58/153 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2003. Dans les situations complexes d'urgence humanitaire, le HCR non seulement s'acquitte de ses fonctions de protection internationale des réfugiés mais participe aussi à la distribution de l'aide humanitaire dans le cadre des actions coordonnées menées à l'échelle du système, conformément aux dispositions de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1991.
- 24.4 Conformément au plan-programme biennal et aux priorités pour la période 2006-2007, le HCR poursuivra ses activités dans le cadre de deux sous-programmes, à savoir la protection internationale et l'assistance. Le programme de travail sera axé sur l'Agenda pour la protection, adopté par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire à sa cinquante-troisième session, qui s'est tenue à Genève du 30 septembre au 4 octobre 2002 (A/57/12/Add.1, annexe IV), ainsi que sur les mesures énoncées dans le rapport intitulé « Renforcement de la capacité du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés d'exécuter son mandat » (A/58/410), que l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction dans sa résolution 58/153. L'accent continuera d'être très nettement mis sur l'amélioration de l'efficacité et de la transparence, ainsi que sur la responsabilisation, et un système intégré de gestion des opérations sera mis au point dans cette optique.
- 24.5 Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui est la principale structure de gouvernance du HCR, a été créé par la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale en date du 26 novembre 1957; il est chargé de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions et d'approuver l'emploi des fonds extrabudgétaires mis à sa disposition. Son cycle annuel de réunions comprend une session plénière et un certain nombre de réunions intersessions du Comité permanent. Les rapports sur les travaux de ses sessions sont soumis à l'Assemblée générale sous forme d'additifs aux rapports du Haut Commissaire. En application de la résolution 59/169 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2004, le nombre de ses membres sera porté de 66 à 68.

- 24.6 Le HCR dirige, supervise et gère les activités menées au titre du programme. Le Haut Commissaire est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Secrétaire général. Ses fonctions sont énoncées dans l'annexe au statut du Haut Commissariat. Il est secondé par un Haut Commissaire adjoint et un Haut Commissaire assistant.
- 24.7 Le Bureau de liaison à New York représente le HCR et œuvre en faveur de la réalisation de ses objectifs au Siège de l'ONU et auprès des acteurs intéressés qui se trouvent à New York, notamment tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les missions diplomatiques, les organes de presse accrédités auprès de l'Organisation et les grandes organisations non gouvernementales et fondations qui sont accréditées auprès de l'Organisation ou s'occupent de questions politiques traitées à l'ONU. Le Bureau de liaison est financé exclusivement au moyen de fonds extrabudgétaires et compte sept postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et cinq postes de la catégorie des services généraux.
- 24.8 Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2006-2007, ainsi que les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail, sont indiqués ci-après. Le tableau 24.1 indique le nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès adoptés.

Tableau 24.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par composante

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
Programme de travail		
Protection internationale	5	9
Assistance	6	9
Total	11	18

- 24.9 Les publications qui font partie intégrante du programme de travail sont examinées dans le contexte de chaque sous-programme. Le tableau ci-après indique le nombre estimatif des publications en série et isolées à paraître, qui se répartissent comme l'indique l'information sur les produits de chaque sous-programme.

Tableau 24.2

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2002-2003 Nombre effectif</i>	<i>2004-2005 Nombre estimatif</i>	<i>2006-2007 Nombre estimatif</i>
Publications en série	19	22	22
Publications isolées	20	20	20
Total	39	42	42

- 24.10 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 au titre du présent chapitre s'élèvent à 65 785 300 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 458 600 dollars (0,7 %) qui résulte des facteurs suivants : a) diminution de 2 959 800 dollars correspondant au crédit ouvert à titre ponctuel par l'Assemblée générale, à la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004, pour le renforcement du système de gestion de la sécurité; b) augmentation de

2,5 millions de dollars répondant au souci d'imputer une plus grande partie des dépenses d'administration du HCR sur le budget ordinaire, comme prévu à la section III de la résolution 59/276; c) augmentation de 1 200 dollars correspondant à la part revenant au HCR dans les dépenses afférentes aux services relatifs à l'infrastructure informatique et aux services d'appui fournis au Bureau de liaison de New York dans le cadre d'un système centralisé. Selon l'article 20 du Statut du HCR, les dépenses d'administration liées au fonctionnement du HCR sont imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et toutes les autres dépenses se rapportant aux activités du HCR sont financées au moyen de contributions volontaires. Le montant demandé au titre du budget ordinaire permettrait de financer l'équivalent de 220 postes de la catégorie Gestion et administration et une part accrue des dépenses connexes telles que les autres dépenses de personnel, les frais généraux de fonctionnement et les dépenses afférentes aux fournitures et au matériel.

- 24.11 Le montant des fonds extrabudgétaires disponibles pour l'exercice biennal 2006-2007 est estimé à 2 022 860 000 dollars, soit 96,8 % du total des ressources prévues. Les fonds extrabudgétaires sont principalement consacrés aux activités de fond et activités opérationnelles.
- 24.12 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le HCR continuera de perfectionner ses outils d'évaluation, d'améliorer le suivi des évaluations et de généraliser les auto-évaluations. Le montant prévu au titre des activités de suivi et d'évaluation comme suite à la résolution 58/292 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 2003, est de 1 791 400 dollars; il sera prélevé sur les fonds extrabudgétaires.
- 24.13 Les tableaux 24.3 et 24.4 indiquent la répartition des ressources.

Tableau 24.3

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2006-2007 Montant estimatif
			Montant	Pour- centage			
Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	49 244,2	66 243,9	(458,6)	(0,7)	65 785,3	1 519,9	67 305,2
Total (1)	49 244,2	66 243,9	(458,6)	(0,7)	65 785,3	1 519,9	67 305,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	2004-2005 Montant estimatif	2006-2007 Montant estimatif
Total (2)	1 860 165,5	2 202 771,2	2 022 860,0
Total [(1) + (2)]	1 909 409,7	2 269 015,1	2 090 165,2

Tableau 24.4

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2004-2005	2006-2007	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2004-2005	2006-2007
			2004-2005	2006-2007	2004-2005	2006-2007		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	1	1	2	2
D-2	–	–	–	–	18	16	18	16
D-1	–	–	–	–	67	60	67	60
P-5	–	–	–	–	167	145	167	145
P-4/3	–	–	–	–	873	891	873	891
P-2/1	–	–	–	–	204	284	204	284
Total partiel	2	2			1 330	1 397	1 332	1 399
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	–	–	–	–	52	55	52	55
Autres classes	–	–	–	–	324	144	324	144
Total partiel	–	–	–	–	376	199	376	199
Autres catégories								
Agents locaux	–	–	–	–	2 650	3 512	2 650	3 512
Agents du Service mobile	–	–	–	–	34	25	34	25
Administrateurs recrutés sur le plan local	–	–	–	–	289	308	289	308
Total partiel	–	–	–	–	2 973	3 845	2 973	3 845
Total	2	2	–	–	4 679	5 441	4 681	5 443

Programme de travail

- 24.14 L'exécution du programme de travail relève, au siège et sur le terrain, du Bureau exécutif du Haut Commissaire, qui est secondé par plusieurs bureaux du Département de la protection internationale, du Département des opérations, de la Division de la gestion des ressources humaines, de la Division de la gestion des finances et de l'approvisionnement, de la Division de l'informatique et de la Division des relations extérieures. Les opérations du HCR sont regroupées par régions (Afrique, Europe, Amérique, Asie et Pacifique, Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient) et ses activités sont mises en œuvre par 120 bureaux de pays. Les représentants de pays agissent au nom du Haut Commissaire et lui rendent compte des activités menées dans le ou les pays où ils sont accrédités. À l'appui de ses opérations, le HCR organise à l'intention de son personnel de nombreuses activités de formation sur la protection (cours de divers niveaux d'une durée de 6 à 9 mois), les femmes et les enfants, les situations d'urgence (séminaire sur la gestion des situations d'urgence), l'administration, les finances, les opérations, la gestion et la sécurité.

Sous-programme 1 Protection internationale

- 24.15 L'exécution du sous-programme 1 relève du Département de la protection internationale. Le programme de travail a été établi sur la base du sous-programme 1 du programme 20 du plan-programme biennal et des priorités pour l'exercice 2006-2007.

Tableau 24.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Offrir une protection internationale aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence du HCR et rechercher des solutions à leurs problèmes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) La coopération internationale aux fins de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR sera renforcée	a) Augmentation du nombre de nouvelles adhésions aux instruments juridiques pertinents <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 144 signataires 2004-2005 (estimation) : 146 signataires 2006-2007 (objectif) : 148 signataires
b) Les États respecteront mieux les normes internationalement acceptées concernant le traitement des réfugiés, en particulier les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement	b) Nombre d'États adoptant une législation relative aux réfugiés, modifiant la législation en vigueur dans ce domaine ou mettant en place des dispositions administratives conformes à la Convention de 1951 sur les réfugiés <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 20 États aidés par le HCR 2004-2005 (estimation) : 20 États aidés par le HCR 2006-2007 (objectif) : 20 États aidés par le HCR
c) Les femmes et les enfants réfugiés seront mieux protégés	c) i) Augmentation du pourcentage d'enfants séparés de leur famille et non accompagnés pour lesquels une solution durable est trouvée <i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 49 % 2004-2005 (estimation) : 54 % 2006-2007 (objectif) : 59 % ii) Augmentation du pourcentage de victimes de violences sexuelles ou sexistes ayant bénéficié d'un soutien psychosocial, de soins médicaux, d'une assistance juridique ou de toute autre forme d'aide

Mesure des résultats :

2002-2003 : 86 %
2004-2005 (estimation) : 90 %
2006-2007 (objectif) : 95 %

iii) Augmentation du nombre de fonctionnaires du HCR formés à la conduite à suivre face à des femmes et à des enfants

Mesure des résultats :

2002-2003 : 425
2004-2005 (estimation) : 495
2006-2007 (objectif) : 500

d) Il sera davantage fait appel à des stratégies globales à l'échelle régionale pour prévenir les flux de réfugiés et les autres types de déplacements involontaires et régler les situations de ce genre

d) Nombre d'États adhérant au processus « Convention plus » et nombre d'accords conclus dans ce cadre

Mesure des résultats :

2002-2003 : 1 État partie ou accord
2004-2005 (estimation) : 3 États parties ou accords supplémentaires
2006-2007 (objectif) : 3 États parties ou accords supplémentaires

e) Des progrès seront réalisés dans la recherche de solutions durables aux nombreux cas de déplacement forcé

e) i) Augmentation du nombre de réfugiés et d'autres personnes relevant de la compétence du HCR qui retournent chez eux de leur plein gré après un déplacement forcé, dans le cadre de programmes de rapatriement

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3,5 millions de rapatriés (environ 32 %)
2004-2005 (estimation) : 3 millions de rapatriés (environ 35 %)
2006-2007 (objectif) : 3 millions de rapatriés (environ 38 %)

ii) Augmentation du nombre de personnes pour lesquelles des solutions durables sont trouvées

Mesure des résultats :

2002-2003 : 3,6 millions de personnes (environ 34 %)
2004-2005 (estimation) : 3,1 millions de personnes (environ 37 %)
2006-2007 (objectif) : 3,1 millions de personnes (environ 40 %)

iii) Augmentation du nombre d'acteurs participant à des activités visant à promouvoir l'autonomie des rapatriés et à apporter un appui aux pays hôtes et aux pays d'origine pour faciliter la recherche de solutions durables

Mesure des résultats :

2002-2003 : 80 acteurs

2004-2005 (estimation) : 100 acteurs

2006-2007 (objectif) : 120 acteurs

Facteurs externes

24.16 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées se concrétiser si : a) les États constatent que leurs intérêts nationaux et l'adhésion au régime de protection internationale vont dans le même sens; b) la situation internationale est favorable à la recherche de solutions durables, en particulier les rapatriements volontaires; et c) la communauté internationale fournit des ressources suffisantes dans un esprit de partage des charges et de solidarité internationale.

Produits

24.17 Les produits ci-après seront fournis au cours de l'exercice biennal :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : assistance à l'Assemblée générale pour l'examen des rapports du Haut Commissaire (2); assistance à la Troisième Commission pour l'examen des rapports du Haut Commissaire (8);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports du Haut Commissaire (2);
 - ii) Comité exécutif :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : préparation de deux réunions annuelles du Forum des réfugiés, un nouveau forum consultatif sur l'initiative « Convention plus » (4); préparation des réunions du Comité exécutif et fourniture des services nécessaires pour ces réunions (2); préparation de la réunion de juin-juillet, à laquelle les questions de protection constituent un volet important de l'ordre du jour, et fourniture des services nécessaires pour cette réunion (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : deux documents de séance sur les questions de protection établis pour chacune des réunions que le Comité permanent tient en milieu d'année (4); deux numéros de la note sur la protection internationale (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : *Refugee Survey Quarterly* (8); *Réfugiés* (8);

- ii) Missions d'enquête : missions des hauts responsables du HCR (Haut Commissaire, Haut Commissaire adjoint, Haut Commissaire assistant et Directeur du Département de la protection internationale) aux fins de la protection;
 - iii) Communiqués de presse, conférences de presse : conférences de presse;
 - iv) Supports techniques : mise à jour et publication d'un CD-ROM intitulé « REFWORLD », qui contient des documents officiels du HCR, des informations juridiques et d'autres références, à l'intention des utilisateurs externes;
 - v) Ressources audiovisuelles : vidéos (généralement d'une durée de 8 à 15 minutes, en anglais et en français) portant sur diverses questions liées aux réfugiés;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : aide aux gouvernements pour l'établissement de procédures de détermination de la qualité de réfugié et l'élaboration de lois portant sur des questions relatives aux réfugiés;
 - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers : organisation, en collaboration avec l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie), d'un cours sur le droit des réfugiés à l'intention d'une cinquantaine de participants n'appartenant pas au HCR, originaires de 30 pays; cours sur le droit des réfugiés organisés dans le monde entier à l'intention de quelque 5 000 participants (fonctionnaires et partenaires opérationnels non gouvernementaux);
 - iii) Projets opérationnels : élaboration, exécution et suivi, en coopération avec divers partenaires opérationnels, de projets annuels directement liés à la protection internationale et prévoyant des activités relatives à l'installation sur place, au rapatriement et à la réinstallation.

Sous-programme 2 Assistance

24.18 L'exécution de ce sous-programme relève du Département des opérations, qui s'occupe des diverses opérations régionales. Le programme de travail s'inspire directement du sous-programme 2 du programme 20 du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2006-2007.

Tableau 24.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Fournir une assistance humanitaire aux personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, dès qu'une situation d'urgence se déclare, jusqu'à ce que les bénéficiaires aient été effectivement réinsérés dans leur communauté d'origine ou que d'autres solutions durables aient été trouvées pour eux, selon le cas, en mettant l'accent sur les capacités et les besoins des catégories prioritaires que sont les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) La qualité de vie des réfugiés qui bénéficient de programmes de soins et de soutien s'améliorera	<p>a) i) Augmentation du nombre de centres de soins de santé primaires pour 10 000 réfugiés mis en place par le HCR et autres améliorations quantifiables apportées avec le concours du HCR pour pourvoir aux besoins fondamentaux des réfugiés</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 69 % des camps de réfugiés 2004-2005 (estimation) : 75 % des camps de réfugiés 2006-2007 (objectif) : 80 % des camps de réfugiés</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de réfugiés participant à des programmes communautaires structurés sur le VIH/sida</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 13 % 2004-2005 (estimation) : 25 % 2006-2007 (objectif) : 30 %</p>
b) Les partenariats créés avec d'autres acteurs, en particulier les autres organismes des Nations Unies et les organismes bilatéraux de développement, en vue de répondre aux besoins des réfugiés et des rapatriés seront renforcés	<p>b) Augmentation du nombre d'initiatives coordonnées prises par les organismes compétents des Nations Unies afin de répondre aux besoins des réfugiés et des rapatriés ainsi que des collectivités d'accueil</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 8 initiatives 2004-2005 (estimation) : 9 initiatives 2006-2007 (objectif) : 10 initiatives</p>
c) Des progrès seront faits en ce qui concerne l'intégration des priorités arrêtées par le Comité exécutif, à savoir les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées, et l'environnement	<p>c) Augmentation du pourcentage de plans d'opérations par pays qui tiennent compte des catégories prioritaires et définissent clairement des indicateurs de résultats et des produits</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : 50 % 2004-2005 (estimation) : 80 % 2006-2007 (objectif) : 90 %</p>
d) Le niveau de préparation du HCR et la planification des interventions d'urgence seront encore améliorés	<p>d) Nombre de dispositifs mis en place et de plans d'urgence élaborés en prévision d'éventuelles crises de réfugiés</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> 2002-2003 : plans d'intervention établis en prévision d'au moins six situations d'urgence éventuelles</p>

- 2004-2005 (estimation) : plans d'intervention établis en prévision d'au moins six situations d'urgence
2006-2007 (objectif) : plans d'intervention établis en prévision d'au moins six situations d'urgence éventuelles
- e) Les capacités locales nécessaires pour faire face à la présence de réfugiés seront renforcées
- e) Nombre de pays aidés par le HCR à renforcer les capacités dont ils ont besoin pour faire face à la présence de réfugiés
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 20 pays
2004-2005 (estimation) : 23 pays
2006-2007 (objectif) : 25 pays
- f) La coopération opérationnelle sera renforcée afin que les personnes dont s'occupe le HCR reçoivent une aide qui réponde mieux à leurs besoins, moyennant le versement de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale selon les principes du partage des charges et de la solidarité internationale
- f) i) Nombre d'organismes publics offrant un appui aux pays qui accueillent des réfugiés ou des rapatriés dans le cadre de la stratégie de rapatriement, de réinsertion, de relèvement et de reconstruction du Haut Commissaire
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 4 organismes publics
2004-2005 (estimation) : 6 organismes publics
2006-2007 (objectif) : 8 organismes publics
- ii) Augmentation suffisante du montant des contributions volontaires versées par la communauté internationale
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 1 710 000 dollars
2004-2005 (estimation) : 1 940 000 dollars
2006-2007 (objectif) : 2,1 millions de dollars
- iii) Nombre de réfugiés aidés et rapatriés ou pour lesquels d'autres solutions durables sont trouvées, le cas échéant
- Mesure des résultats :*
2002-2003 : 3,6 millions de personnes (environ 34 %)
2004-2005 (estimation) : 3,1 millions de personnes (environ 37 %)
2006-2007 (objectif) : 3,1 millions de personnes (environ 40 %)
-

Facteurs externes

- 24.19 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées se concrétiser si la communauté internationale fournit des ressources suffisantes dans un esprit de partage des charges et de solidarité internationale.

Produits

24.20 Au cours de l'exercice biennal, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : services fonctionnels nécessaires pour les réunions : assistance à l'Assemblée générale pour l'examen des rapports du Haut Commissaire (2); assistance à la Troisième Commission pour l'examen des rapports du Haut Commissaire (8);
 - ii) Comité exécutif :
 - a. Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : conférences annuelles pour les annonces de contributions (2); préparation et facilitation de l'examen par le Comité exécutif des questions relatives à l'assistance (2); préparation et facilitation de l'examen par le Comité permanent des questions relatives à l'assistance (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : établissement de documents sur les questions relatives à l'assistance, notamment le budget-programme annuel, les rapports sur les activités d'inspection et d'évaluation du HCR, etc. (10); établissement de documents de séance sur diverses questions relatives à l'assistance (20);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : publication d'un bulletin d'information sur les activités du Haut Commissariat (4); mise à jour annuelle du système de gestion de l'information et des connaissances qui comprend des directives et des renseignements sur la programmation et les priorités établies dans le cadre du programme, ainsi que des informations techniques (2);
 - ii) Publications isolées : mise à jour ou élaboration de publications concernant différents secteurs (santé, environnement, réinsertion, services communautaires, et femmes, enfants et adolescents réfugiés) et activités (enregistrement, microfinancement) (20);
 - iii) Missions d'enquête : missions annuelles concernant les volets du programme considérés comme prioritaires et diverses questions techniques;
 - iv) Séminaires s'adressant à des personnes de l'extérieur : organisation annuelle d'une grande consultation internationale avec les quelque 450 organisations non gouvernementales qui sont des partenaires opérationnels du HCR et d'une vingtaine de séminaires, à l'intention des partenaires opérationnels du HCR, sur les catégories prioritaires que sont les femmes, les enfants, les adolescents et les personnes âgées réfugiés et l'environnement;

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Cours de formation, séminaires et ateliers : le HCR organisera toute une série de programmes de formation ayant trait aux situations d'urgence. Le cours de base, intitulé Atelier de formation à la gestion des situations d'urgence, sera dispensé en six fois à 80 personnes extérieures au HCR;
 - ii) Projets sur le terrain : chaque année, environ 160 projets d'assistance, entrepris en coopération avec des partenaires opérationnels, sont élaborés, exécutés et suivis dans quelque 120 pays; les projets sont regroupés selon le type d'assistance apportée, à savoir les secours d'urgence et les activités de soins et de soutien. Quelque 10 projets gérés à partir du Siège ont pour objectif de fournir les compétences techniques et les ressources financières nécessaires à l'intégration des priorités établies (femmes, enfants, adolescents, personnes âgées et environnement) dans les opérations sur le terrain.

Tableau 24.7

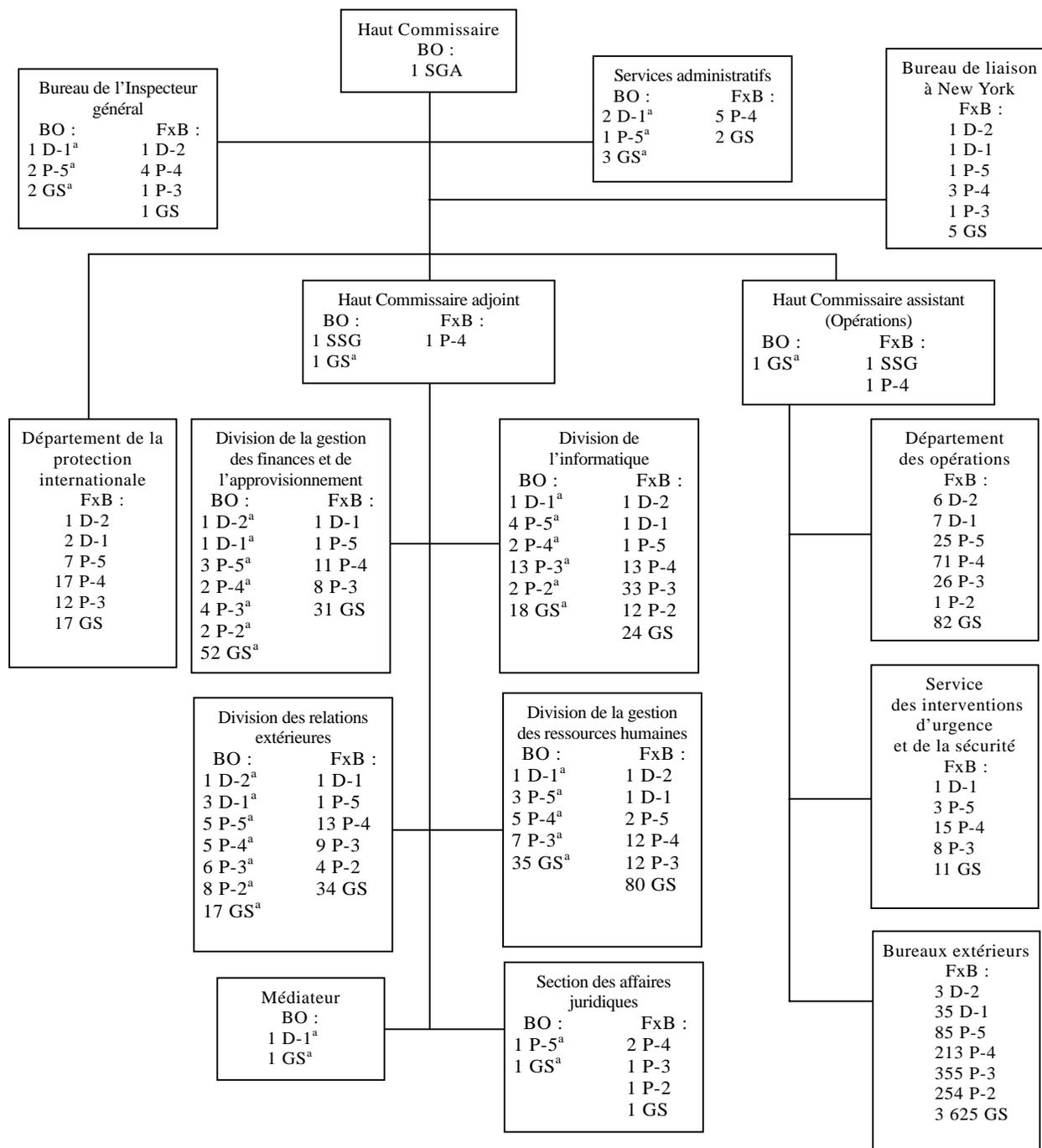
Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2004-2005	2006-2007 (avant actuali- sation des coûts)	2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
Postes	1 041,4	1 041,4	2	2
Autres objets de dépense	65 202,5	64 743,9	–	–
Total partiel	66 243,9	65 785,3	2	2
Fonds extrabudgétaires	2 202 771,2	2 022 860,0	4 679	5 441
Total	2 269 015,1	2 088 645,3	4 681	5 443

- 24.21 L'article 20 du Statut du HCR prévoit qu'aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut Commissariat ne sera imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et que toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut Commissariat seront couvertes par des contributions volontaires. Le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut mais, selon la définition donnée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans un rapport présenté à l'Assemblée générale à sa septième session (voir A/2157, Part III), il s'agit des dépenses afférentes aux activités autres que les activités opérationnelles et des frais de gestion qui s'y rattachent.
- 24.22 Le montant prévu pour l'exercice biennal 2006-2007 (65 785 300 dollars) correspond : a) aux crédits demandés pour les postes de Haut Commissaire et de Haut Commissaire adjoint (1 041 400 dollars); b) à un crédit de 1 200 dollars demandé pour couvrir la part revenant au HCR dans les dépenses afférentes aux services relatifs à l'infrastructure informatique et aux services d'appui fournis au Bureau de liaison de New York dans le cadre d'un système centralisé; et c) à une subvention de 64 742 700 dollars devant être utilisée pour couvrir les dépenses administratives du HCR. Le montant de la subvention reflète une diminution de 2 959 800 dollars équivalant au crédit ouvert à titre ponctuel pour le renforcement du système de gestion de la sécurité du HCR, contrebalancée par une augmentation de 2 500 000 dollars proposée dans le souci d'accroître la part des dépenses d'administration du HCR imputée sur le budget ordinaire, comme prévu par l'Assemblée générale à la section III de sa résolution 59/276. Depuis l'exercice biennal 2002-2003, c'est un crédit forfaitaire plutôt qu'un certain nombre de postes qui est alloué au HCR au titre de

ses dépenses administratives. Cet arrangement a été conçu dans le but de simplifier la procédure budgétaire du HCR et doit être réexaminé après trois exercices biennaux, comme il est indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 (sect. 23), par. 23.20).

Organigramme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal 2006-2007



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; GS = catégorie comprenant les agents des services généraux, les agents locaux, les agents du Service mobile et les administrateurs recrutés sur le plan national.

^a Postes financés au moyen du crédit forfaitaire inscrit au budget ordinaire, indiqués ici dans la colonne Budget ordinaire par souci de transparence mais classés parmi les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires dans les tableaux d'effectifs détaillés.

Annexe

Produits de l'exercice 2004-2005 non reconduits en 2006-2007

<i>A/58/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
25.16 a) ii)	Documents de séance sur les questions liées à la protection	2	Examen plus ciblé d'un nombre plus restreint de points de l'ordre du jour
25.16 a) ii)	Documents de séance consacrés au thème retenu par le Comité exécutif	2	L'examen du thème sera fondé sur les principaux points soulevés dans la déclaration que le Haut Commissaire fera au Comité exécutif et non sur un document distinct
25.16 b) ii)	Missions liées à la protection	36	Contraintes budgétaires et logistiques
25.16 b) iv)	Entretien et mise à jour de la collection des instruments internationaux et autres instruments juridiques relatifs aux réfugiés et aux déplacés (anglais et français)	1	La collection sera conservée sous forme électronique dans le CD-ROM « REFWORLD »
25.16 b) iv)	CD-ROM « FEFWORLD »	2	Ne sera produit qu'une fois par an pour des raisons budgétaires
25.19 b) iii)	Missions liées à l'assistance	80	Contraintes budgétaires et logistiques
25.19 b) iv)	Consultations régionales avec des organisations non gouvernementales	8	Les consultations régionales qui se tenaient quatre fois par an ont été supprimées pour des raisons budgétaires; la consultation internationale, qui rassemble plus de participants, aura lieu.
Total		131	